

## Description du cours

Introduction : caractère général, fondement et définition.

Chapitre 1 : Sources du Droit international : Traités, coutume, sources subsidiaires (principes généraux, décisions judiciaires, doctrine des publicistes, équité, actes unilatéraux).

Chapitre 2 : Sujets du Droit international : L'État (y compris la question de la reconnaissance d'État et de gouvernement), l'organisation internationale, l'individu.

Chapitre 3 : Compétence de l'État : Compétence personnelle, compétence territoriale et compétence maritime.

Chapitre 4 : Immunités : Immunités de juridiction et d'exécution des États, immunités diplomatiques et consulaires.

Chapitre 5 : Responsabilité internationale : Fondements de la responsabilité des États.

Chapitre 6 : Règlement des différends : Interdiction générale de l'usage de la force et ses exceptions, justiciabilité des différends, modes de règlement pacifique des différends.

## Objectif du cours

Le but d'un cours d'introduction en Droit international est d'initier l'étudiant au système juridique international et d'apporter un complément à la vision du droit que donne un programme par ailleurs consacré aux systèmes juridiques canadien et québécois. Le but particulier du présent cours est de réaliser cette initiation par l'étude des sources et des sujets du droit international, des compétences de l'État et des immunités qui s'y rattachent, de la responsabilité internationale de l'État et du règlement des différends.

## Méthode d'enseignement

L'enseignement (en présentiel ou entièrement à distance, selon la politique de l'Université à l'hiver 2021) se fera principalement sous la forme d'exposés magistraux. Les étudiants

et les étudiantes devront, préalablement à chaque rencontre, se préparer en effectuant les lectures de jurisprudence assignées par le professeur.

## Méthode d'évaluation

- Un examen de mi-session, non-préjudiciable, comptant pour 20% des points et portant sur la matière qui aura été vue à cette date depuis le début du trimestre.
- Un examen final comptant pour 80% des points et portant sur l'ensemble de la matière vue au cours du trimestre.

Chaque examen d'une durée de trois heures sera à livre ouvert (notes de cours et recueil de textes) et comportera des problèmes pratiques visant à vérifier la compréhension de la matière et l'esprit de synthèse de l'étudiant(e). Il pourra aussi comporter des questions théoriques, des questions à choix multiples ou de type « vrai ou faux » motivées visant à vérifier les connaissances de l'étudiant(e). Il pourra également comporter des questions à développement visant à vérifier l'esprit de synthèse de l'étudiant(e).

## Principaux instruments de travail

### Matériel obligatoire

Un recueil de documents.

### Matériel facultatif (lecture suggérée) :

Jean-Maurice Arbour et Geneviève Parent, *Droit international public*, 5e édition, Éditions Yvon Blais, Cowansville, 2006.

Claude Emanuelli, *Droit international public. Contribution à l'étude du droit international selon une perspective canadienne*, 3e éd., Wilson & Lafleur, Montréal, 2010.